

Commune de Pfulgriesheim



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 9 septembre 2024 à 20 h**

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie GAST.

Absente : Madame Stéphanie MESSMER

Madame Liliane BAUER, Adjointe au Maire, assurera les fonctions de secrétaire de séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

Le compte rendu de la séance du 5 juillet est approuvé à l'unanimité après rajout d'un point manquant concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des logements vacants depuis plus de deux ans qui n'a pas été instaurée lors de la dernière séance.

DIVERS TRAVAUX

Lancement des études par Alter Alsace Energie

Pour mémoire, l'association Alter Alsace Energie a été missionnée pour proposer des actions et des programmes de travaux visant à une meilleure maîtrise des dépenses d'énergie à long terme sur les bâtiments communaux Mairie-médiathèque, Foyer paroissial et Club House. Un scénario pour la mise en place de panneaux photovoltaïques au Club House est à l'étude. A ce stade, l'intervenante a visité les bâtiments le 21 août dernier avec les Adjoint au Maire MM. Claude AFFOLTER et Gérard DURINGER et livrera son analyse et ses préconisations sur la base des consommations actuelles des bâtiments.

Fin des travaux à l'école maternelle

Monsieur Gérard DURINGER fait le point sur les travaux qui devaient impérativement être réalisés avant la rentrée scolaire.

- Le portillon doté d'un barillet provisoire et la clôture autour de la cour de l'école maternelle ont été posés.
- Une gâche électrique est en place sur le portillon.
- Le nez des marches de la cour de l'école maternelle a été mis en peinture.
- Les jeux de type marelle ont été marqués au sol,
- La pompe à chaleur a été réglée en mode été et coupée pendant le week-end pour réduire les nuisances sonores. En effet, l'installation reste bruyante malgré les travaux d'isolation phonique du local. M. Alexandre FRIESS a répondu aux doléances des riverains de la rue des Violettes en rappelant que le péricolaire fonctionne désormais une semaine sur deux pendant les petites vacances scolaires et un mois sur deux en juillet-août. Cette situation nouvelle entraîne de fait le fonctionnement de la pompe à chaleur, en été comme en hiver.

Le chantier est voie d'achèvement. Il reste encore quelques problématiques à régler.

Les arceaux pour les vélos ne sont toujours pas en place.

La bâche du bac à sable n'est pas encore posée.

Le talus à l'arrière de la cour de l'école maternelle a été aménagé avec une plateforme et des dalles pour éviter les coulées de boue.

A la salle des fêtes, l'enclos destiné au stockage des bacs de déchets ménagers n'est pas assez occultant. Il faudrait rajouter un portillon à la structure.

Enfin, les barillet définitifs des portes de la salle des fêtes seront bientôt posés.

Travaux au city-stade, à l'aire de pique-nique et à l'aire de jeux rue de la Colline

A ce jour, plusieurs devis ont été reçus pour les travaux suivants :

- réfection de l'aire de jeux rue de la colline pour environ 7 000 € TTC,
- nettoyage et régénération du revêtement du terrain de tennis et du city-stade pour environ 10 000 € TTC,
- dépose et remplacement des anciens équipements de l'aire de pique-nique pour environ 18 000 € TTC,
- nouvel éclairage du city-stade estimé entre 15 000 et 20 000 € TTC.

Il reste à obtenir un chiffrage pour la réfection des filets du city-stade, les travaux d'entretien des acacias autour du terrain de tennis et les travaux d'aménagement d'un 2^e accès au city-stade.

M. Sébastien DURST estime qu'il faudrait mettre en place des agrès fixes à la place du rameur et du vélo d'extérieur pour limiter les risques de dégradation sur les équipements. Ce point n'est pas encore définitivement arrêté.

Petits travaux de voirie

Un rendez-vous a été pris le mercredi 4 septembre avec Madame Carole SYLVESTRE responsable du service d'exploitation et d'entretien des RD de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) pour programmer des travaux de réfection du plateau situé à la hauteur du stade municipal en venant de Pfettisheim. Madame SYLVESTRE va solliciter la société EUROVIA pour établir un chiffrage des travaux à financer par chaque entité, l'amorce du plateau et la reprise des enrobés pour la CEA ; le remplacement des pavés, des bordures et des grilles d'évacuation des eaux pluviales pour la commune. Le chiffrage sera présenté à l'assemblée lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, des travaux d'égalisation de la chaussée, rue Principale en agglomération, entre les entrées Sud vers Mittelhausbergen et Nord vers Pfettisheim auront lieu entre le 9 et le 20 septembre 2024. La technique utilisée, le blowpatcher, consiste en la pulvérisation d'enrobés liquides recouverts de gravillons tassés au rouleau compacteur. Pour des raisons de sécurité, il a été convenu avec la CEA de ne pas programmer le chantier dans la semaine précédant la brocante du dimanche 22 septembre 2024.

Enfin dans le programme 2025 de réfection des RD, des travaux de reprise des enrobés de la RD 64 sont prévus entre le rond-point des Alisiers à Lampertheim et le rond-point de la rue de Lampertheim. La société de TP missionnée par la CEA pourra réaliser les travaux de voirie incombant à la commune (mise à niveau et/ou remplacement des pavés et des bordures de trottoir). Ce chantier devra se faire en coordination avec les services du Syndicat des Eaux et l'Assainissement du Bas-Rhin pour tous les travaux concernant le remplacement des regards d'accès aux réseaux d'eau et d'assainissement. Ce point sera réexaminé l'année prochaine dès réception de nouveaux éléments.

Pose de mobilier urbain à l'intersection de la rue de Pâques et de la rue du Levant

Le Maire informe l'assemblée qu'un devis de 2 270.40 € TTC a été validé auprès de la société de signalisation SIGNATURE pour la fourniture et la pose de mobilier urbain. Ce point fait suite aux discussions déjà engagées en séance du 5 juillet 2024 au sujet de la sécurisation du carrefour rue du Levant-rue de Pâques. Deux barrières de ville seront mises en place à cet endroit. Deux poteaux ont été commandés pour être positionnés au niveau du passage protégé au droit de l'immeuble du 14 rue de Lampertheim. Une sensibilisation a été faite auprès des riverains afin qu'aucun véhicule ne soit garé sur le trottoir au niveau du passage protégé. Pour mémoire, ce stationnement considéré comme très gênant est passible d'une amende de 135 €.

ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Maire informe l'assemblée que la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé le Plan Communal de Sauvegarde à l'échelon de la commune comme outil de prévention et de gestion des crises (inondations, incendies, fuites de gaz...), venant en renfort du dispositif de l'Etat. A l'époque, seules les communes couvertes par un plan de prévention des risques naturels avaient l'obligation d'élaborer leur PCS. Depuis la loi MATRAS du 25 novembre 2021 toutes les communes soumises à un aléa, dont le classement au niveau 3 sur l'échelle de sismicité pour la commune de Pfulgriesheim, sont tenues d'établir leur PCS en cohérence avec le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PIS) qui doit être établi à l'échelon intercommunal pour fédérer l'ensemble des moyens humains et techniques dans le cadre d'une crise de grande ampleur.

La communauté de communes du Kochersberg a missionné l'association EGEE de Strasbourg pour se doter d'un PIS dont la première démarche est de faire remonter les PCS déjà existants pour les actualiser. La commune de Pfulgriesheim qui en est dépourvue est invitée à missionner l'association EGEE pour se mettre en règle vis-à-vis du PCS. Le document permettra d'identifier les risques susceptibles de se produire, les personnes cibles et référentes à contacter et de mettre en place une cellule de crise dans la commune pour coordonner les secours et les moyens d'actions. Le Maire propose de valider l'offre de conventionnement de 2 800 € faite par l'association EGEE. Ce point est adopté à l'unanimité et sera validé par délibération.

ADHESION A L'ASSISTANCE MUTUALISEE PROPOSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG EN VUE DU RECOUVREMENT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUES PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Le Maire rappelle que les concessionnaires des réseaux électrique et gazier acquittent une redevance d'occupation du domaine public au profit de la commune dont les modalités sont fixées au contrat de concession. La situation est beaucoup plus floue en ce qui concerne les redevances dues par les opérateurs de télécommunications. En effet, de nombreuses collectivités du Kochersberg ne perçoivent aucune redevance liée au passage des réseaux et équipements de télécommunications sur leur domaine public. Pour remédier à cette situation, la Communauté de communes du Kochersberg propose de missionner un organisme de gestion chargé de clarifier les modalités d'occupation du domaine public avec les opérateurs de télécommunications en vue de mettre en place une tarification juste sous forme de redevance au profit de ses communes membres. Dans le cadre de la convention à mettre en place avec l'intercommunalité, la commune de Pfulgiesheim récupèrera 40 % des sommes à percevoir annuellement. Ce point est adopté par délibération, à l'unanimité.

CREATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

En date du 1^{er} décembre 2023, le conseil municipal a délibéré pour définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) sur le ban communal mais faute de concertation préalable faite avec la population et d'enregistrement de ces zones sur le portail cartographique des énergies renouvelables, la délibération a été rejetée par les services préfectoraux par courrier du 12 août 2024. Toutefois, la commune a toujours la possibilité de candidater à nouveau dans le cadre d'une deuxième session ouverte jusqu'au 30 novembre 2024 si les conditions qui ont fait défaut sont remplies avant cette date. Suite à la mise en œuvre d'une information préalable à destination du public via le site internet de la commune et le BIC de juillet 2024 sur la thématique de la création des ZAE nR, le point relatif à l'absence de concertation est levé. En conséquence, le Maire propose de reprendre une délibération dans les mêmes termes pour encourager le développement du solaire thermique et photovoltaïque dans le village même si, à ce jour, les avantages économiques pour la commune et les porteurs de projets ne sont pas clairement définis. Pour mémoire, il avait été prévu de définir des ZAE nR dans les zones urbaines, dans les zones à urbaniser et dans les zones agricoles Ac et Ab. Ce point est validé à l'unanimité par délibération.

RACHAT DE PARCELLES PAR LE SDEA POUR DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

Dans le cadre de la prévention contre les risques d'inondation et de coulées de boue, le SDEA va racheter des terrains pour implanter des digues de protection sur le bassin versant de la Souffel. Le Maire informe que les terrains seront rachetés au prix de la terre agricole dans un délai de 12 à 18 mois.

LOTISSEMENT AU LIEUDIT MEYERACKER : DENOMINATION DES VOIES NOUVELLES

Le nommage des voies nouvelles est de la compétence du conseil municipal. En plus d'être une obligation légale, cette mesure d'intérêt général prend tout son sens au moment de la délivrance des permis de construire délivrés dans le nouveau lotissement au lieudit Meyeracker. Après discussions, le conseil municipal, qui avait déjà engagé une réflexion à ce sujet, finalise par délibération les dénominations des voies nouvelles à créer dans le lotissement, comme suit :

- *rue du Meyeracker* donnée à la voie principale en sens double de circulation,
- *rue des Coquelicots* donnée à la voie secondaire à sens unique formant le bouclage interne du lotissement,
- *rue du Hêtre* reliant la rue des Coquelicots aux fonds de jardins de la rue de Griesheim,
- *rue du Parc* reliant la rue des Coquelicots au parc situé en bordure Sud du lotissement,
- *allée des Jardins* donnée à l'allée piétonne desservant de part et d'autre la double rangée des 7 maisons en bande.

Le plan parcellaire du lotissement avec la dénomination des voies nouvelles et la numérotation prévisionnelle des constructions pourra être consulté en Mairie.

RENTREE SCOLAIRE

Madame Liliane BAUER, Adjointe au Maire, annonce que la rentrée scolaire s'est bien passée dans les écoles maternelle et élémentaire. A l'école élémentaire, deux nouvelles enseignantes ont été nommées. Dans le cadre du projet « Notre Ecole Faisons-là ensemble » impulsé par l'école élémentaire, du petit matériel sportif (balles, haies...) et un banc à mettre en place dans la cour de l'école élémentaire seront commandés.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DE LA PROPRIETE DU 31 RUE PRINCIPALE

Les terrains bâtis cadastrés en section 2 parcelles 199 et 200 sis au 31 rue Principale ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 16 août 2024. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ces biens immobiliers.

DIVERS

Raccordement à la fibre des bâtiments communaux

A l'heure actuelle, seules la médiathèque, la salle des fêtes et l'école maternelle disposent d'un abonnement à la fibre pour la téléphonie et l'internet. Dans le nouvel espace associatif du 1 rue d'Offenheim, une box internet fibre pourrait être mise en place pour les besoins des usagers du local. Dans les autres bâtiments, la Mairie, l'école élémentaire et le Club House, le téléphone et la box sont branchés sur le réseau téléphonique cuivre (prise en T) dont le démantèlement est programmé entre 2026 et 2030. Une communication a d'ailleurs été faite le 20 juin dernier auprès des administrés de Pfulgriesheim ne bénéficiant pas encore du haut débit via le réseau fibre ROSACE. En conséquence, la commune devra envisager à terme d'opter pour la fibre optique dans l'ensemble de ses bâtiments, au même titre que ses administrés.

Défibrillateur à mettre en place au Club House ?

M. Claude AFFOLTER, Président de l'ASP s'interroge sur l'obligation ou l'opportunité de mettre en place un défibrillateur au Club House.

Organisation des courses/marches des 5^e foulées roses au départ de la Mairie de Neugartheim-Ittlenheim

Les flyers sont disponibles en Mairie et l'information sera relayée sur intra-muros.

Enquête publique sur projet du nouveau parcellaire dans les communes de Pfulgriesheim, de Pfettisheim, de Lampertheim et de Schnersheim

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du foncier agricole sur ces communes, l'enquête publique relative au nouveau plan parcellaire aura lieu du 12 novembre au 14 décembre 2024. Deux permanences seront tenues en Mairie de Pfulgriesheim par le commissaire-enquêteur les vendredi 29 novembre de 9 h à 12 h et lundi 9 décembre de 9 h à 12 h. Une réunion de travail avec le cabinet de géomètres-experts « un point six » aura lieu le mercredi 11 septembre à 8 h 30 en Mairie en vue de la préparation du marché des travaux connexes de remembrement portant notamment sur la création du nouveau réseau des chemins communaux.

Convention à signer avec la société VINCI en vue du financement des travaux connexes de remembrement

Ce point rattaché à l'opération d'aménagement foncier en cours à Pfulgriesheim a déjà été évoqué dans le procès-verbal du conseil municipal du 19 avril 2024. Dans le cadre de la construction de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg, le concessionnaire a l'obligation de participer financièrement aux opérations de travaux connexes à l'aménagement foncier sur le ban communal à savoir la restauration d'un réseau de chemins pour desservir les exploitations agricoles. La commune est propriétaire de ses chemins ruraux et l'ensemble des dépenses d'entretien et d'investissement est retracé au budget communal qui n'est pas assujéti à la TVA. Elle ne peut donc pas émettre un titre de recettes avec un montant de TVA pour recouvrer la participation financière à verser par le concessionnaire. C'est en ces termes qu'a répondu M. Pierre BARDON, conseiller aux décideurs locaux, interrogé par la commune sur cette question. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Rénovation des peintures murales du chœur de l'Eglise

Ce point a été évoqué en séance du 5 juillet dernier. Il a été fait appel à Madame Noémie KLEIN, restauratrice de peintures murales, qui viendra examiner les fresques du chœur de l'Eglise le lundi 30 septembre pour faire un premier chiffrage du coût des restaurations envisagées.

TOUR DE TABLE

Madame Liliane BAUER rappelle que le repas des aînés aura lieu le dimanche 8 décembre et qu'il convient d'opter pour le choix du traiteur et du menu lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Bertrand MEYER a suivi le travail des agents du SIVOM qui ont parfaitement effectué les opérations de nettoyage des cours des écoles avant la rentrée scolaire. Par ailleurs, il informe avoir procédé au nettoyage du talus du cimetière avec l'aide de M. l'Adjoint au Maire Gérard DURINGER.

Madame Valérie WANKMULLER informe l'assemblée que le fleurissement a été particulièrement soigné sur la piste cyclable entre Pfettisheim et Truchtersheim. Il est beaucoup moins étoffé le long de la voie verte entre Pfulgriesheim et Lampertheim.

Madame Marie-Madeleine MARTIN insiste sur la nécessité d'élaguer le saule pleureur dans la cour de l'école élémentaire et de faire couper le conifère qui est trop proche du bâtiment du 5 rue de Truchtersheim.

- Monsieur Gérard DURINGER informe l'assemblée de la demande d'un administré en vue de l'enlèvement d'un arbre situé sur le domaine public dont la taille et l'ombre projetée impactent le fonctionnement des panneaux photovoltaïques de sa maison.

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu les vendredis 4 octobre, 8 novembre et 6 décembre 2024.

Les débats sont clos à 22 h 55.

Nom - Prénom	Fonction	Emargement
JACOB André	Maire	
AFFOLTER Claude	1 ^{er} Adjoint	
BAUER Liliane	2 ^e Adjoint	
DURINGER Gérard	3 ^e Adjoint	
MARTIN Marie-Madeleine	Conseillère municipale	
LOSSEL Paul	Conseiller municipal	
ZEISSLOFF Corinne	Conseillère municipale	
MEYER Bertrand	Conseiller municipal	
SCHNEIDER Christian	Conseiller municipal	Décédé le 9.10.2023
WANKMULLER Valérie	Conseillère municipale	
DURST Sébastien	Conseiller municipal	
MESSMER Stéphanie	Conseillère municipale	absente excusée
SCHOTT Anne-Gaëlle	Conseillère municipale	
FRIESS Alexandre	Conseiller municipal	
GAST Elodie	Conseillère municipale	

